



Saisie moto de cross 1 mois et demi apres l'infraction

Par **natina**, le **26/09/2014** à **11:39**

bonjour, mon fils etait parti faire de la moto de cross le 9 aout avec un ami qui lui etait en scooter , les gendarmes ont vu mon fils en moto donc ils l'ont poursuivi mais lui c'est sauvé car il a eu peur donc ils ne l'ont pas arrêté mais ils on su son nom par son ami.Donc nous avons été convoqué en gendarmerie le lendemain et mon fils a reconnu les faits , les gendarmes ont di que la moto allait etre saisie et qu'on aurait la décision le mercredi suivant , et la 1 mois 1/2 apres toujours rien donc nous avons mis la moto en vente.Et hier j'ai reçu un coup de telephone des gendarmes me disant qu'ils allaient certainement venir chercher la moto.On t ils le droit 1 mois 1/2 apres de la saisir? car il n'a pas été pris en flagrant delit, et la moto ne lui appartient pas elle appartient a son père.
merci pour vos reponses